X. Création d'une ZONE FRANCHE INDUSTRIELLE, de ZONE ECONOMIQUE SPECIALE et d'un RÉSEAU DE PORTS SECS dans la PO

- La Zone Franche Industrielle sera créée à Kisangani dans la partie des communes de Tshopo et de Mangobo bordant la rivière Tshopo, du barrage au dépôt Sep.
- Elle sera créée sur base des potentialités hydroélectriques autour de Kisangani et notamment celles de Kisangani 2 et du fleuve aux environs de Wanie-Rukula.
- Le réseau de Ports Secs aura une expansion provinciale partant et aboutissant à la Zone Franche Industrielle Tshopo-Mangobo ZOFITM.
- Des Zones Économiques Spéciales (ZES) seront créées et leur implantation sera décidée après une année d'observation de l'évolution économique de la PO.

